

## Décision n°2020\_DEC\_30 Conclusion de marchés publics

### DECISION DU PRESIDENT

1.1.1 Délibérations, décisions et pièces de procédure relatives aux marchés publics (travaux, fournitures et services) et leurs avenants

#### Le Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-1, L 5211-10,  
**Vu** le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°, L. 2152-7, R. 2152-7-2°, L. 2152-8,  
**Vu** la délibération n°2020\_DEL\_111 du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à M. le Président, pour la durée de son mandat, les pouvoirs de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres dont le montant est inférieur à 1 million d'euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Une consultation a été lancée pour un marché public de travaux en procédure adaptée, le 2 juillet 2020 concernant le marché public suivant :

#### RENOUVELLEMENT D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE RUE RENE CASSIN A RUMILLY LOT N°1 - TRAVAUX DE STRUCTURE ET RESEAUX LOT N°2 - TRAVAUX DE REVETEMENTS BITUMINEUX

Considérant qu'à la date limite de la consultation, prévue le 30 juillet 2020, les sociétés ayant remis une offre dans les délais sont les suivantes :

Pour le lot n°1 :

- Groupement d'entreprises SASSI BTP et SATP
- FERRAND

Pour le lot n°2 :

- EUROVIA ALPES
- COLAS RHONE ALPES AUVERGNE
- GROUPE NGE-SIORAT SAS

#### DECIDE

**Article 1 : D'attribuer le lot n°1 « Travaux de structure et réseaux » du marché public de « Renouvellement d'une canalisation d'eau potable Rue René Cassin à Rumilly », au groupement d'entreprises SASSI BTP (74150 RUMILLY) et SATP (74150 RUMILLY) pour un montant de 103 498,60 € HT.**

**Article 2 : D'attribuer le lot n°2 « Travaux de revêtements bitumineux » du marché public de « Renouvellement d'une canalisation d'eau potable Rue René Cassin à Rumilly », à l'entreprise COLAS RHONE ALPES AUVERGNE (74 330 SILLINGY) pour un montant de 33 332,82 € HT.**

Fait à Rumilly, le 26 AOUT 2020

Le Président,

Christian HEISON



Information au Conseil communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie en date du .....

Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie | 3 place de la Manufacture BP 69 - 74152 RUMILLY Cedex

Tel. : 04 50 01 87 00 | [contact@rumilly-terredesavoie.fr](mailto:contact@rumilly-terredesavoie.fr) | [www.rumilly-terredesavoie.fr](http://www.rumilly-terredesavoie.fr)